Université
Jean Monnet
Saint-Étienne

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 23 octobre 2026 décide :

ACTE ADMINISTRATIF *Acte 116-2026*	DELIBERATION POUR AVIS
	Campagne des aides à la mobilité internationale « bourses d'attractivité » 2026-2027 pour Télécom.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire donne un avis favorable sur la campagne des aides à la mobilité internationale « bourses d'attractivité » 2026-2027 pour Télécom.

Document annexé.

A Saint Etienne le 23 octobre 2026

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président de la Formation, de l'International et de l'Europe

Alain TROUILLET

MEMBRES : 35 QUORUM : 18	REPRESENTES : 09	PRESENTS : 14

POUR : 23	CONTRE : 00	ABST : 00

Campagne des aides à la mobilité internationale « bourses d'attractivité 26/27 » pour la filière ingénieur sous statut étudiant de Télécom Saint-Etienne
Règlement

Article 1 : Objet
Une campagne d'aides à la mobilité internationale est organisée par Télécom Saint-Etienne, école d'ingénieurs interne à l'Université Jean Monnet.

Article 2 : Conditions d'admission
Ces aides s'adressent à tous les étudiants internationaux inscrits en double diplôme en filière ingénieurs sous statut étudiant, pour une des deux années de leur cursus au sein de TSE. Ces étudiants relèvent de programmes de double diplôme sous convention de partenariat avec leur établissement d'origine, hors Europe.

Article 3 : Montant de l'aide et modalités de versement
Le montant de la bourse attribuée sera fonction de l'année d'études pour laquelle elle est demandée.
1 170€ pour la 2e année ingénieur sous statut étudiant pour 11 étudiants.

Le versement s'effectuera en 3 fois pour les étudiants inscrits en 2e année de cycle ingénieur sous statut étudiant (octobre, décembre, et mars).

Fait à Saint-Etienne, le 13 octobre 2026